## CAN84. Collectif antinucléaire de Vaucluse

Coordination antinucléaire du sud-est 180 chemin de la Parisienne 84740 Velleron

à Monsieur Pierre-Franck Chevet, président de l'ASN Autorité de sûreté nucléaire 15 rue Louis Lejeune CS 70013 92541 Montrouge cedex

LR/AR

Objet: mise en demeure

Avignon le 8 novembre 2017,

Monsieur Chevet,

Vous êtes Président de l' «Autorité de Sûreté Nucléaire» qui « assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques liés à l'utilisation du nucléaire.».

Vous n'ignorez pas que le rapport de 2003 du Comité Européen sur le Risque de l'Irradiation (CERI), basé sur des études internationales reconnues en matière d'effets sanitaires de l'exposition aux faibles doses de radiation ionisante, indique de manière irréfutable que ces faibles doses de radioactivité ont des effets délétères et létaux.

Les rejets quotidiens de radioactivité par les installations nucléaires et notamment des réacteurs atomiques tuent donc et vont tuer aussi demain.

Vous le confirmez vous-même puisque tout comme votre prédécesseur, vous avez multiplié ces dernières années les déclarations indiquant qu'un accident majeur (catastrophe) est possible, voire probable, en France notamment du fait de la dégradation et de l'obsolescence de certains bâtiments et réacteurs nucléaires à bout de souffle .

Encore dernièrement, le 8 novembre, vous avez clairement indiqué devant la « Commission du développement durable » de l'Assemblée Nationale ayant à traiter de la Sûreté des centrales nucléaires, que « le contexte de moyen terme est préoccupant... les enjeux de sûreté étant sans commune mesure avec les enjeux auxquels le parc nucléaire français a du faire face dans les 10, 15, 20 dernières années » savoir des « enjeux sans précédent » telle « la prolongation ou non - ou des conditions de la prolongation – des centrales nucléaires existantes qui arrivent vers leurs 40 ans ».

Si votre avis doit être rendu en 2020 puis devenir juridiquement imposable en 2021 c'est bien la situation actuelle immédiate qui doit être traitée.

Aujourd'hui, les quatre réacteurs nucléaires de la centrale du Tricastin – la plus vieille de France en activité, qui est implantée sur une zone sismique, se trouve à 6 mètres sous le niveau d'eau du canal de Donzère Mondragon, dont les radiers/planchers-réacteurs sont faibles et évidemment irradiés, sans « core catcher », aux enceintes béton fissurées et fuyardes – sont arrêtés par décision de votre « Autorité de Sûreté Nucléaire » depuis le 27 septembre 2017.

Par ailleurs, l'IRSN a indiqué début octobre que trois réacteurs sur quatre du Tricastin (29 réacteurs nucléaires au total dont deux de Cruas) risquaient l'explosion par rupture de la tuyauterie des circuits d'alimentation en eau.

Le site internet de votre organisme recense aussi de plus un nombre récurrents d'incidents sur la centrale du Tricastin. Cette installation est à bout de souffle, elle repose sur des marnes, les locaux géotechniques sont en permanence inondés, particulièrement les réacteurs 1 et 3 où les professionnels du secteurs font part de leurs craintes face à un état de délabrement et de déliquescence avancés.

Cette centrale nucléaire qui est une atteinte permanente à la santé et à la vie des habitants et des travailleurs, un danger inacceptable et inaccepté par la population, doit être fermée de toute urgence.

Or vous venez de déclarer devant la commission de l'Assemblée Nationale que la visite décennale des 40 ans aurait lieu à 43 ans ! Indiquant également faussement que les centrales nucléaires avaient été conçues pour une durée de fonctionnement de 40ans alors qu'il s'agit de 30ans comme vous le savez.

La poursuite du fonctionnement de la centrale atomique du Tricastin - fusse au prix d'investissements colossaux que l'exploitant n'est pas en mesure d'assurer ni de conduire à terme, s'il en commençait la réalisation - serait une mise en danger délibérée de la vie d'autrui.

Monsieur Chevet, votre fonction engage votre responsabilité personnelle et professionnelle puisque vous êtes légalement en mesure d'arrêter, pour des raisons de sûreté, tel ou tel réacteur, telle ou telle installation nucléaire.

Nous vous mettons donc en demeure, par la présente, de mettre en œuvre votre pouvoir afin d'ordonner le non-redémarrage de la centrale atomique du Tricastin et la mise à l'arrêt définitif des quatre réacteurs du Tricastin.

Si dans un délai de 2 mois suivant cette mise en demeure, vous n'aviez pas fait le nécessaire, plainte contre vous devant le Procureur de la République serait déposée pour « mise en danger délibérée de la vie d'autrui». D'autant plus si une catastrophe majeure survenait.

Les parents des enfants atteints de leucémies radio-induites, les victimes adultes des effets terrifiants de la radioactivité artificielle générée par les installations nucléaires, les familles des morts autour de la centrale du Tricastin et d'ailleurs seraient appelés à se porter individuellement partie civile dans une telle procédure.

Dans l'attente, recevez Monsieur le Président, nos salutations vigilantes et déterminées.

le Collectif Antinucléaire de Vaucluse (CAN84)